

Rencontres Nationales de L'ANECCR

Dijon les 03 et 04 octobre 2009

Intervention de Francis Wurtz, Député européen honoraire

Chers amis, chers camarades,

Le hasard du calendrier fait que vos travaux se tiennent au lendemain du référendum irlandais sur le traité de Lisbonne. Permettez-moi de saisir l'occasion de cette intervention pour livrer mon point de vue sur cet événement.

Les Irlandais ont donc, cette fois, voté « Oui ». Parmi les premières réactions, la palme de la sottise revient à M. Barroso : il y voit la preuve que « Les Européens répondent positivement à la crise » ! En fait, ce résultat était prévisible après les effets particulièrement dévastateurs de la crise financière et économique sur la population de l'ex - « Tigre celtique ». Ce sont les pressions et le chantage à l'isolement de la part de ceux-là même qui ont précipité le peuple dans le malheur qui ont permis d'arracher à des électeurs en plein désarroi une majorité de « Oui ».

Pour les dirigeants européens, qui se réjouissent bruyamment de ce « succès », c'est une victoire à la Pyrrhus. Seules les apparences sont sauvées : ils vont sans doute avoir leur traité, une fois levés les derniers obstacles - signature du Président polonais et avis de la Cour constitutionnelle tchèque. Mais ils ne l'auront obtenu, non par l'expression d'une adhésion populaire à leur politique, mais au prix de pitoyables manipulations du suffrage universel.

En Irlande, bien sûr, en récusant le résultat indiscutable du premier référendum puis en spéculant sur le vertige provoqué par la crise de leur propre système, mais aussi en France, en ignorant la volonté populaire exprimée dès 2005 à l'issue d'un débat citoyen d'une ampleur et d'une qualité sans équivalent dans l'histoire de l'Union européenne, sur un texte quasi identique au Traité de Lisbonne.

Un tel déni de démocratie ne peut qu'exacerber le déficit de confiance dont souffre l'actuelle construction européenne auprès des Européens. Cela risque de se vérifier sans délai en Irlande même. Les slogans de la campagne des partisans du Traité - « Nous sommes plus forts avec l'Europe » ; « Oui pour les emplois » ... - n'auront pas encore disparu des réverbères de Dublin que déferleront sur la population les mesures d'austérité exigées en échange du prêt colossal – 120 milliards d'euros ! – exceptionnellement consenti par la banque centrale européenne pour sauver les banques, sinon le pays, de la faillite dans laquelle la pratique du modèle libéral européen poussé jusqu'au bout les a précipités.

Mais, par-delà l'Irlande, c'est dans l'ensemble des pays de « l'Union » que le hiatus entre les attentes des peuples et les orientations politiques re-sacralisées par le traité de Lisbonne va s'exaspérer.

Rappelons, en effet, à gros traits, le contenu de ce traité. J'y distinguerai deux dimensions : quelques réformes institutionnelles et la lourde substance économique et sociale.

Les premières sont relativement connues car on ne nous parle que d'elles :

- un « Président » du Conseil européen nommé par les chefs d'Etat pour une durée maximale de cinq ans et destiné à représenter les « 27 » sur la scène internationale ;
- un « Haut Représentant » chargé des affaires étrangères tant au Conseil qu'à la Commission ;
- une extension du vote à la majorité sur les projets de directives au Conseil ;
- des prérogatives supplémentaires au Parlement européen, mais dans le strict respect des orientations économiques et politiques fixées dans le traité...

Il y a beaucoup à dire au sujet de ces « réformes », mais ce n'est pas principalement au niveau de ce type de problématiques que le phénomène de rejet à l'encontre de l'actuelle Union Européenne prend sa source. Sauf sur un point, dans une partie des opinions publiques européennes : la militarisation de l'Europe, que ces réformes institutionnelles sont appelées à accentuer. A cet égard, je rejoins pleinement le propos de Lysiane Alezard sur l'utilité de relancer l'exigence de la réduction des dépenses militaires. J'y ajouterai celle de la démilitarisation des relations internationales.

Mais hormis ce point, là où le bât blesse, c'est avant tout dans les orientations, les règles et les structures du « marché unique ». Ce qu'on appelle communément « l'Europe libérale ».

L'Irlande est, à cet égard, un vrai « modèle » à proscrire ! Ses dirigeants ont fondé leur ex-« miracle économique », naguère tant loué, sur des dispositions-clés des traités européens. Et notamment, l'interdiction de toute entrave à la libre circulation des capitaux comme à la libre

circulation des marchandises et des services ; la liberté absolue du dumping fiscal contre les autres pays membres de la même « Union » ; la déréglementation financière ainsi que l'absence d'Europe sociale.

C'est ainsi qu'ils ont attiré toute la crème des multinationales du High-Tech nord-américain, grâce à un impôt sur les sociétés de 12,5% (contre 30% en moyenne dans l'UE) et à la possibilité pour ces groupes d'inonder, à partir de l'Irlande, tout le grand marché européen. Cerise sur le gâteau, ils ont offert à ces « investisseurs » un droit du travail a minima, y compris le droit de mettre des milliers de salariés au chômage en se délocalisant en Pologne quand les salaires se sont mis à progresser trop vite à leur gré. Ce fut en particulier le cas du géant de l'informatique Dell, dont le chiffre d'affaire en Irlande représentait 5% du PIB du pays ! Pendant ce temps, les banques se dopaient à coup d'opérations spéculatives et la bulle immobilière enflait.

C'est l'écroulement de ce château de cartes qui a plongé le pays dans une quasi-faillite. Il ne s'agissait pourtant que de la mise en œuvre des règles européennes, codifiées dans les traités, et poussées jusque dans leurs extrémités. Or, loin d'entamer la moindre autocritique face à cette preuve magistrale de la nocivité de leur modèle économique, les pyromanes se sont travestis en pompiers. A les entendre, le modèle libéral n'est pour rien dans les faillites des banques en Irlande : l'Europe est, au contraire, un modèle de générosité en accordant à ce petit pays membre un prêt exceptionnel de la BCE. De même, l'Union européenne n'a rien à se reprocher dans la liberté laissée à Dell de mettre ses salariés sur le carreau, après s'être fait une place de choix sur le marché européen : il faut, à l'inverse, la congratuler pour sa compassion à l'égard des victimes ! C'est M. Barroso en personne qui est venu annoncer à Dublin le déblocage d'une aide sociale aux chômeurs du groupe américain !

Avec de tels subterfuges, les dirigeants européens ont pu obtenir un vote de secours tout en exacerbant les causes profondes de la désaffection populaire à l'égard du système qu'ils incarnent. Avec l'entrée en vigueur du Traité de Lisbonne, sera ainsi confortée cette machine à fabriquer un consensus libéral permanent au sommet et des contraintes antisociales lourdes à la base. Il s'agit là d'un problème existentiel pour la gauche européenne, l'une des sources essentielles de sa crise. Les orientations et les structures de l'actuelle Union européenne fonctionnent comme un verrou à tout projet de transformation sociale, alors même que l'exigence de changements de fond se fait de jour en jour plus forte. Sans un engagement clair et durable dans une logique de rupture avec ce modèle imposé, une vraie perspective de gauche n'est tout simplement plus crédible.

Ce serait dramatique que, sous prétexte d'adoption du Traité de Lisbonne, on en vienne à conclure que le débat sur la nécessité de changer en profondeur le paradigme européen –et donc, le moment venu le Traité -, serait désormais clos !

Naturellement, il ne s'agit pas de mener ce nécessaire débat de fond indépendamment des problèmes concrets des gens, ni de s'enfermer dans un « tout ou rien » paralysant, en renvoyant à un horizon imprévisible toute perspective de changement ! L'actualité économique et sociale nous fournit maints exemples de bataille mettant, de fait, en cause ce modèle libéral européen et rassemblant pourtant, dans une large union, tout l'arc de la gauche politique et syndicale – y compris des partisans déclarés des Traités qui codifient les politiques en cause.

Il en va ainsi du projet de privatisation de La Poste, sujet oh combien sensible comme l'illustre le succès de la votation citoyenne. Certes, formellement, les traités européens ne contraignent aucun pays à

privatiser cette entreprise. Mais, en obligeant toute entreprise de service public à s'ouvrir totalement à la concurrence, ils imposent les « lois du marché » à l'ensemble du secteur concerné en Europe. Dès lors, une entreprise, même publique, est conduite à se comporter comme le privé. La logique de service public laisse alors la place à la logique de guerre économique. On le voit à La Poste, qui dit « se préparer à affronter la concurrence ». Résultats :

- fermeture de 2 bureaux par jour, en moyenne, depuis cinq ans;
- suppression de milliers d'emplois et précarisation de dizaine de milliers d'autres;
- dégradation du service public
- sanction

Dire cela ne diminue en rien la lourde responsabilité du gouvernement et de sa majorité. Bien au contraire ! Non contents de soutenir les traités qui créent ce cadre contraignant, ils ont voté en faveur des directives de libéralisation qui mettent ces orientations en musique, tant au Conseil qu'au Parlement européen. Quant à ceux qui, à gauche, ont adopté des positions similaires et se retrouvent aujourd'hui avec nous, au côté des salariés et des usagers pour la défense et le développement du service public, **souhaitons leur à la fois la bienvenue dans les luttes** – car il n'est jamais trop tard pour bien faire – **et invitons les dans le même temps à pousser le débat public sur les leçons à tirer de cette expérience en terme de rupture avec la logique libérale des actuels traités**. Ainsi avancerons-nous sur tous les plans, un **meilleur rapport de forces** pour arracher des changements partiels immédiats et une **maturation des conditions d'une remise en cause de l'actuel modèle européen** et des traités qui l'incarnent.

On peut tout aussi bien citer l'exemple d'EDF. La Commission européenne a, en effet, ouvert une « procédure d'infractions » contre la France pour

entrave au développement de la concurrence sur le marché français de l'électricité. Deux raisons ont motivé cette mesure :

- EDF dispose d'un vaste réseau de centrales nucléaires dont les coûts de production sont réputés nettement inférieurs aux prix du marché de gros de l'électricité en Europe. **L'entreprise publique en tire donc un avantage compétitif inacceptable pour les concurrents.**
- Or, ce prix de revient permet au groupe de réaliser de confortables bénéfices tout en pratiquant des **tarifs réglementés** (inférieurs aux prix du marché). Ces tarifs applicables aux entreprises constituent, aux yeux de la Commission, **une « aide d'Etat » incompatible avec le marché** intérieur.

La France a donc été sommée de respecter les règles du Traité. **Elle vient d'obtempérer.** François Fillon a adressé à la Commission un plan de réforme devant entrer en vigueur dès mi-2010. Il s'y engage notamment à ce que les tarifs réglementés soient supprimés pour les entreprises. En outre, la réforme en préparation au gouvernement doit ouvrir **l'accès des concurrents d'EDF** – comme le géant allemand E. ON - **à la production nucléaire française.** Dans la bataille de titans qui s'annonce ainsi de plus en plus vive entre les plus grands groupes européens de l'électricité, que pèsera demain la notion de service public ? Ce débat renvoie immanquablement à la question d'une réorientation en profondeur du modèle économique européen. Un détail qui parle ; La Poste se met à l'heure du marché en sanctionnant un facteur coupable d'avoir apporté, en même temps que le courrier, quelques provisions à une personne âgée et isolée ; et EDF, également en pleine « normalisation » européenne, traîne devant le Conseil de discipline un syndicaliste qui a rétabli le courant à un couple de RMistes avec enfant. Business is business...

Autre dossier à forte dimension européenne : la libéralisation progressive de tout le transport ferroviaire. Celle du fret, en cours depuis trois ans, montre bien où conduit l'ouverture à la concurrence. C'est au nom de « l'écart de compétitivité » avec des opérateurs privés – non soumis aux mêmes règles sociales – que sont justifiés l'abandon du « wagon isolé » (et des quelque 6000 emplois concernés) et, plus généralement, une réforme « singeant les opérateurs privés », pour reprendre l'expression de Didier Le Reste. Or, bientôt viendra le tour des **lignes internationales** du transport ferroviaire de passagers : leur ouverture à la concurrence est fixée au 13 décembre prochain. **Quant aux TER**, qui intéressent directement les collectivités territoriales, les débats sur les modalités possibles de leur libéralisation va certainement s'ouvrir, sinon **avant** les élections régionales, du moins **peu après** – avec, à la clé, tous les problèmes d'emplois, de statut des personnels, du financement du matériel, de service public et d'aménagement du territoire. Ira-t-on jusqu'à **l'ouverture des lignes nationales domestiques**, quitte à mettre en danger un acquis public majeur à l'heure de la mobilité ? Là encore, c'est au cœur des luttes immédiates que les débats de fond ont le plus de chance de prendre corps.

Le drame de « France Télécom » n'est-il pas lui-même significatif des extrémités où peut conduire cet engrenage de la guerre économique dans lequel la libéralisation a entraîné d'anciennes entreprises de service public ? La volonté de se battre « à armes égales » avec les multinationales privées du secteur a ainsi conduit la direction de France-Télécom à placer à la tête de ses activités en France un « costkiller » (tueur de coûts) formé aux Etats-Unis. Ce qu'il reste de personnels sous statut – donc non licenciables – y est ressenti comme un boulet face à la « liberté » et à la « flexibilité » des concurrents. Il faut donc briser la culture acquise dans le service public et imposer ce que les Echos

appellent la « logique du cash ». La rançon du passage au modèle libéral européen peut se payer au prix fort !

Tout cela doit interpeler toute personne de gauche et même au-delà. Voilà pourquoi un débat de fond, national et ne laissant pas d'échappatoire car solidement ancré dans les réalités vécues et les mobilisations sociales, s'impose sur les ruptures à opérer coûte que coûte avec l'actuel modèle européen, cogéré par les exécutifs des principales puissances de l'Union avec la Commission de Bruxelles.

J'ai cité quelques exemples de ces réalités vécues et de ces mobilisations sociales. En fait, chaque jour ou presque nous en fournit de nouveaux : de la remise en cause de la bonification de pension pour les mères à la suppression des quotas laitiers ; de la difficulté d'accès au crédit à la suppression de la Taxe Professionnelle au nom de la compétitivité des entreprises ; de la pusillanimité des dirigeants européens au G20 à l'aggravation continue du chômage et des déstabilisations sociales qu'elle engendre dans toute l'Union Européenne. Sans parler de décisions structurantes déjà programmées pour les prochains mois comme le réexamen fondamental du budget de l'Union Européenne, dont l'actuelle Présidence du Conseil européen a clairement dit qu'il devait, à ses yeux, conduire d'une part à l'élimination des aides directes aux agriculteurs et des systèmes de soutien des prix ; d'autre part au maintien des fonds de cohésion exclusivement pour les Etats membres d'Europe centrale et orientale.

On le voit, le « succès » de Dublin risque de ne pas peser très lourd face au choc du réel si nous arrivons, les uns et les autres, en France et en Europe, à nous saisir de tous ces enjeux pour dessiner, dans la vie et avec les citoyens, les contours d'une Europe de la justice, du vivre ensemble et de la paix.